

LES ANNONCES DE LA SEINE

Lundi 21 mai 2012 - Numéro 32 - 1,15 Euro - 93^e année



Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

François Hollande, Président des Français 15 mai 2012

SOCIÉTÉ

- François Hollande, Président des Français
par François-Henri Briard.....2
- Le changement, c'est maintenant
par François Hollande.....4
- Les principales réformes de Nicolas Sarkozy
pour la Justice.....6
- Principaux engagements de François Hollande.....7

AGENDA.....5

ENTRETIEN

- Conciliateurs de justice et médiateurs
Interview de Fabrice Vert, Conseiller à la Cour d'Appel de Paris.....8

JURISPRUDENCE

- Contentieux des maladies professionnelles
Cour Européenne des Droits de l'Homme
Cinquième section - 27 mars 2012 / Eternit c. France.....9
- Conformité aux droits et libertés
Conseil constitutionnel - 4 mai 2012 - décision n° 2012-239 QPC.....10

ANNONCES LEGALES.....12

ADJUDICATIONS.....21 et 22

DÉCORATION

- Eric Piquet
Chevalier de la Légion d'Honneur.....24

Quels que soient les continents, les pays et les traditions juridiques, la succession d'un Chef de l'Etat à un autre constitue un événement historique important, qui renvoie le peuple souverain à son histoire et à son avenir ; cette cérémonie d'investiture comporte un contenu symbolique et protocolaire fort ; mais elle a aussi en France une dimension constitutionnelle souvent ignorée : c'est à compter de ces instants que la charge du pouvoir suprême est juridiquement transférée au nouveau Président. L'accession de François Hollande aux responsabilités suprêmes de la République est l'occasion de rappeler les principales étapes de cette transition. Elu conformément à l'article 7 de la Constitution de la V^{ème} République et à l'issue d'un scrutin régulier, le Président François Hollande est entré en fonction ce 15 mai 2012. Il a succédé au Président Nicolas Sarkozy. Ayant réuni le 6 mai la majorité absolue des suffrages exprimés (18 000 668 voix), il a été proclamé par le Conseil constitutionnel en qualité de Président de la République.

La Constitution du 4 octobre 1958 ne contient pas de dispositions spécifiques relatives à la

« passation des pouvoirs » entre un Président et son successeur. Il est traditionnellement admis qu'à l'issue de la proclamation des résultats par le Conseil constitutionnel dans le délai de dix jours prévu par l'article 29 alinéa 3 du décret n° 2001-213 du 8 mars 2001, et si le titulaire du mandat présidentiel est différent, la décision du Conseil constitutionnel fixe le point de départ des fonctions du nouveau Président à la cessation des pouvoirs de son prédécesseur.

S'agissant du Président François Hollande, c'est la décision de proclamation du Conseil constitutionnel en date du 10 mai 2012 qui a fixé au 15 mai 2012 à 24 heures la fin des fonctions du Président Nicolas Sarkozy.

Déterminée d'un commun accord entre le Président sortant et son successeur lorsqu'aucun intérim ne sépare les deux mandats, la date de la passation des pouvoirs doit impérativement se situer entre la date de proclamation des résultats du scrutin présidentiel et la date d'expiration des pouvoirs du président en exercice, fixée en jours et en heures. Elle ne peut intervenir qu'après que le Premier ministre sortant ait remis la démission de son gouvernement au Président sortant.

JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES - INFORMATIONS GÉNÉRALES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES

bi-hebdomadaire habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne
12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS - Téléphone : 01 42 60 36 35 - Télécopie : 01 47 03 92 15
Internet : www.annoncesdelaseine.fr - E-mail : as@annoncesdelaseine.fr

FONDATEUR EN 1919 : RENÉ TANCRÈDE - DIRECTEUR : JEAN-RENÉ TANCRÈDE

Siège social :
12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS
R.C.S. PARIS B 339 349 888
Téléphone : 01 42 60 36 35 - Télécopie : 01 47 03 92 15
Internet : www.annoncesdelaseine.fr
e-mail : as@annoncesdelaseine.fr

Etablissements secondaires :

- 1, rue de la Masse, 78910 BEHOUST
Téléphone : 01 34 87 33 15
- 1, place Paul-Verlaine, 92100 BOULOGNE
Téléphone : 01 42 60 84 40
- 7, place du 11 Novembre 1918, 93000 BOBIGNY
Téléphone : 01 42 60 84 41
- 1, place Charlemagne, 94290 VILLENEUVE-LE-ROI
Téléphone : 01 45 97 42 05

Directeur de la publication et de la rédaction :
Jean-René Tancrède

Comité de rédaction :

- Thierry Bernard**, Avocat à la Cour, Cabinet Bernards
François-Henri Briard, Avocat au Conseil d'Etat
Antoine Bullier, Professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Marie-Jeanne Campana, Professeur agrégé des Universités de droit
André Damien, Membre de l'Institut
Philippe Delebecque, Professeur de droit à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Bertrand Favreau, Président de l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens, ancien Bâtonnier de Bordeaux
Dominique de La Garanderie, Avocate à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Brigitte Gizardin, Substitut général à la Cour d'appel
Régis de Gouttes, Premier avocat général honoraire à la Cour de cassation
Serge Guinchard, Professeur de Droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Françoise Kamara, Conseiller à la première chambre de la Cour de cassation
Maurice-Antoine Lafortune, Avocat général honoraire à la Cour de cassation
Bernard Lagarde, Avocat à la Cour, Maître de conférence à H.E.C. - Entrepreneurs
Jean Lamarque, Professeur de droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Christian Lefebvre, Président de la Chambre des Notaires de Paris
Dominique Lencou, Président du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice
Noëlle Lenoir, Avocate à la Cour, ancienne Ministre
Philippe Malaurie, Professeur émérite à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Jean-François Pestureau, Expert-Comptable, Commissaire aux comptes
Gérard Puyette, Conseiller doyen à la première chambre civile de la Cour de cassation
Jacqueline Socquet-Clerc Lafont, Avocate à la Cour, Présidente d'honneur de l'UNAPL
Yves Repiquet, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
René Ricol, Ancien Président de l'IFAC
Francis Teitgen, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Carol Xueref, Directrice des affaires juridiques, Groupe Essilor International

Publicité :

Légale et judiciaire :
Commerciale :

Didier Chotard
Frédéric Bonavertura



Commission paritaire : n° 07131 83461
I.S.S.N. : 0994-3587

Tirage : 12 593 exemplaires
Périodicité : bi-hebdomadaire
Impression : M.I.P.
3, rue de l'Atlas - 75019 PARIS

Copyright 2012

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituera une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

Le journal "Les Annonces de la Seine" a été désigné comme publicateur officiel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, par arrêtés de Messieurs les **Préfets de Paris**, du 27 décembre 2011 ; des **Yvelines**, du 20 décembre 2011 ; des **Hauts-de-Seine**, du 28 décembre 2011 ; de la **Seine-Saint-Denis**, du 26 décembre 2011 ; du **Val-de-Marne**, du 20 décembre 2011 ; de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et des décisions de justice pour les départements de Paris, des Yvelines, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne ; et des Hauts-de-Seine.

N.B. : L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

- Tarifs hors taxes des publicités à la ligne

A) Légales :

Paris : 5,48 € Seine-Saint-Denis : 5,43 €
Yvelines : 5,22 € Hauts-de-Seine : 5,48 €
Val-de-Marne : 5,41 €

B) Avis divers : 9,75 €

C) Avis financiers : 10,85 €

D) Avis relatifs aux personnes :

Paris : 3,82 € Hauts-de-Seine : 3,82 €
Seine-Saint-Denis : 3,80 € Yvelines : 5,22 €
Val-de-Marne : 3,83 €

- Vente au numéro : 1,15 €

- Abonnement annuel : 15 € simple

35 € avec suppléments culturels

95 € avec suppléments judiciaires et culturels

**COMPOSITION DES ANNONCES LÉGALES
NORMES TYPOGRAPHIQUES**

surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes, alinéas

Titres : chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en capitales (ou majuscules grasses) ; elle sera l'équivalent de deux lignes de corps 6 points Didot, soit arrondi à 4,5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm.

Sous-titres : chacune des lignes constituant le sous-titre de l'annonce sera composée en bas-de-casse (minuscules grasses) ; elle sera l'équivalent d'une ligne de corps 9 points Didot soit arrondi à 3,40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre seront équivalents à 4 points soit 1,50 mm.

Filets : chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un filet 1/4 gras. L'espace blanc compris entre le filet et le début de l'annonce sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot soit 2,256 mm. Le même principe régira le blanc situé entre la dernière ligne de l'annonce et le filet séparatif. L'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des filets maigres centrés. Le blanc placé avant et après le filet sera égal à une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm.

Paragraphes Alinéas : le blanc séparatif nécessaire afin de marquer le début d'un paragraphe ou d'un alinéa sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm. Ces définitions typographiques ont été calculées pour une composition effectuée en corps 6 points Didot. Dans l'éventualité où l'éditeur retiendrait un corps supérieur, il conviendrait de respecter le rapport entre les blancs et le corps choisi.

Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35



François Hollande

Les principales composantes de la cérémonie d'investiture, qui ne saurait excéder 90 minutes, relèvent de la tradition républicaine ; elles sont dirigées par le Chef du protocole de la Présidence de la République, qui guide personnellement chacun des pas du nouveau Président. L'habit avait été abandonné par le Président Giscard d'Estaing, c'est en costume de ville que le nouveau Président doit tout d'abord se rendre au Palais de l'Élysée, où son prédécesseur l'accueille.

C'est ce qu'a fait François Hollande le 15 mai 2012 en arrivant à dix heures précises, accueilli par le Premier Régiment de la Garde Républicaine. Un entretien entre les deux dirigeants a alors eu lieu, au cours duquel ont notamment été remis au nouveau Président les codes nucléaires, en présence du Chef de l'Etat-Major particulier du Président de la République, le Général d'Armée Benoit Puga. Quarante minutes plus tard, le Président Hollande a accompagné le Président Sarkozy sur le perron du Palais, en le laissant toutefois se rendre seul jusqu'à son véhicule ; Nicolas Sarkozy a quitté le Palais de l'Élysée avec les honneurs de la Garde Républicaine et sous la clameur d'une foule, massée Faubourg Saint-Honoré, enthousiaste qui le remerciait. Dans le Salon Pompadour, le Général d'Armée Jean-Louis Georgelin, ancien Chef d'Etat-Major des Armées et Grand Chancelier de la Légion d'Honneur a élevé François Hollande à la dignité de Grand Croix de la Légion d'Honneur. Quelques minutes plus tard, le Président

Hollande s'est rendu dans la Salle des Fêtes du Palais, où l'attendaient les corps constitués et de nombreuses personnalités. Le Président Jean-Louis Debré, Président du Conseil constitutionnel a donné lecture de la proclamation des résultats ; il a félicité le Chef de l'Etat et lui a rappelé qu'il incarne la France, qu'il symbolise la République et ses valeurs et qu'il représente l'ensemble des Français.

Le Général Georgelin a alors présenté au nouveau Président de la République le Grand Collier du Grand Maître de la Légion d'honneur (mémoire du grand collier d'or du sacre de Napoléon 1^{er} et composé de seize anneaux en or massif, en mémoire des seize cohortes de la fondation de l'Ordre, avec le monogramme Honneur et Patrie) et a reconnu le Président François Hollande en qualité de Grand Maître de l'Ordre. C'est à cet instant que celui-ci a signé le procès-verbal d'investiture, avant de prononcer son discours, qui a été solennel et relativement bref. Dans son intervention, le Président Hollande a rappelé les lignes directrices de son action à venir ; il a aussi rendu un hommage d'intensité variable à chacun de ses prédécesseurs de la V^{ème} République, à l'exception remarquée de Nicolas Sarkozy. En France, aucune prestation de serment d'allégeance à la Constitution n'est pratiquée ; la place désormais occupée par la Constitution dans la culture juridique française pourrait aisément le justifier.

Le Président de la République a ensuite longuement salué les invités qui étaient rassemblés pour la circonstance, avant de se rendre dans le parc de l'Élysée, où il a été accueilli par le Chef d'Etat-Major des armées et les Chefs d'Etat-Major. Il a alors reçu les honneurs de la Garde Républicaine et écouté l'hymne national devant le drapeau. Au son de la marche de la Garde Consulaire de la bataille de Marengo, joué par la musique de la Garde Républicaine, le Président de la République a passé en revue un détachement du premier régiment d'infanterie de la Garde Républicaine ainsi qu'une section d'honneur de chacune des armées (treizième régiment du génie de Valdahon, base aéronavale de Saint-Mandrier et base aérienne 702 d'Avord).

Au même moment, la « Salve d'honneur » était tirée devant l'Hôtel National des Invalides par l'Armée de terre. Cette tradition est semblée-t-elle pratiquée en France depuis le quatorzième

REPÈRES

Discours d'investiture par Jean-Louis Debré

Monsieur le Président de la République,
Le 6 mai 2012, au terme du second tour de scrutin de l'élection présidentielle, vous avez recueilli 18 000 668 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés. Conformément à l'article 7 de notre Constitution, le Conseil constitutionnel vous a donc proclamé, le 10 mai dernier, élu Président de la République. Monsieur le Président de la République,
A l'issue d'une consultation électorale qui s'est déroulée dans de bonnes conditions, à laquelle ont pris part plus de 80% des Français,

vous devenez ainsi le septième Président de la Cinquième République et le vingt-quatrième Président de la République française.

A compter de ce jour, 15 mai 2012, et pour la durée de votre mandat, vous incarnez la France, symbolisez la République et ses valeurs. Vous représentez l'ensemble des Français.

Nous mesurons tous, en ces circonstances, l'importance de vos responsabilités et nous vous adressons

avec nos félicitations, nos vœux sincères de réussite pour votre action et celle du gouvernement que vous désignerez.



Photo © Jean-René Tancrède

siècle, et dans de nombreux pays, notamment aux Etats-Unis, pour célébrer l'accession au pouvoir suprême d'un nouveau dirigeant. Ces vingt-et-un coups de canon correspondent à la capacité de trois coups des canons de l'armée de terre de l'Ancien Régime, à partir de sept canons, chiffre symbolique pour l'astrologie et la Bible.

Le Chef de l'Etat a ensuite quitté l'Elysée par la grille du Coq et a remonté l'avenue des Champs-Élysées à bord de son véhicule, encadré par la « Grande escorte » de la Garde républicaine, composée de 140 cavaliers en grande tenue avec musique et de 28 motards. Il a rejoint l'Arc de Triomphe, où les honneurs lui ont à nouveau été rendus ; le Président a salué le drapeau (du

71^{ème} régiment du génie de Oissel où il avait autrefois servi) et a écouté la Marseillaise, avant de déposer une gerbe de fleurs, de raviver la flamme et de rendre hommage au Soldat inconnu, tandis que retentissait la *Sonnerie aux morts* de l'armée française.

Cette cérémonie d'investiture ouvre une nouvelle ère de l'histoire de la France, elle a témoigné aux yeux du monde de la grandeur de notre pays et de sa continuité républicaine. Qu'il soit permis de saluer l'œuvre courageuse réalisée par le Président Nicolas Sarkozy ainsi que les nécessaires et audacieuses réformes mises en place qu'exigeait la situation du pays, et d'adresser au Président François Hollande, septième Président de la V^{ème} République et

vingt-quatrième Président de la République française, des vœux chaleureux de réussite.

François-Henri Briard

* François-Henri Briard est Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation et Capitaine de Frégate (R) de la Marine nationale.



Photo © Jean-René Tancrède

REPÈRES

Composition et charte de déontologie du gouvernement

COMPOSITION

Le président de la République, François Hollande, a nommé, mercredi 16 mai 2012, les membres du nouveau Gouvernement sur la proposition du Premier ministre, Jean-Marc Ayrault. La composition du Gouvernement a été annoncée par Pierre-René Lemas, secrétaire général de la présidence de la République.

Sont nommés :

Auprès du Premier ministre :
Ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement : Alain Vidalies

Ministre des Affaires étrangères

Laurent Fabius
Ministre délégué chargé des Affaires européennes : Bernard Cazeneuve
Ministre délégué chargé du Développement : Pascal Canfin
Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger et de la Francophonie : Yamina Benguigui

Ministre de l'Education nationale

Vincent Peillon
Ministre déléguée chargée de la Réussite éducative : George Pau-Langevin

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Christiane Taubira
Ministre déléguée : Delphine Batho

Ministre de l'Economie, des Finances et du Commerce extérieur

Pierre Moscovici
Ministre délégué chargé du Budget : Jérôme Cahuzac
Ministre délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire : Benoît Hamon

Ministre des Affaires sociales et de la Santé

Marisol Touraine
Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de la Dépendance : Michèle Delaunay

Ministre déléguée chargée de la Famille : Dominique Bertinotti
Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées : Marie-Arlette Carlotti

Ministre de l'Egalité des territoires et du logement

Cécile Duflot
Ministre délégué chargé de la Ville : François Lamy

Ministre de l'Intérieur

Manuel Valls

Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Nicole Bricq
Ministre délégué chargé des Transports et de l'Economie maritime : Frédéric Cuvillier

Ministre du Redressement productif

Arnaud Montebourg
Ministre déléguée chargée de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme : Sylvia Pinel
Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes entreprises, de l'Innovation et de l'Economie numérique : Fleur Pellerin

Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Michel Sapin

Ministre de la Défense

Jean-Yves Le Drian
Ministre délégué chargé des Anciens combattants : Kader Arif

Ministre de la Culture et de la Communication

Aurélien Filippetti

Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

Geneviève Fioraso

Ministre des Droits des femmes, porte-parole du Gouvernement :

Najat Vallaud-Belkacem

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire :

Stéphane Le Foll

Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique :

Marylise Lebranchu

Ministre des Outre-mer :

Victorin Lurel

Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative :

Valérie Fourneyron

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

Le bon fonctionnement d'une démocratie passe par l'existence d'un lien de confiance entre les citoyens et ceux qui gouvernent. Cette confiance ne se confond pas avec la légitimité donnée, directement ou indirectement, par le suffrage universel. Elle échappe d'ailleurs aux clivages politiques. Elle se construit jour après jour, au vu de l'action du gouvernement et de l'image donnée par ceux qui en sont membres. Un manque isolé peut, à lui seul, suffire à l'entamer durablement. C'est afin d'aider à la construction et à la préservation de ce lien de confiance qu'il a paru utile de rassembler, sous la forme d'une « charte de déontologie », quelques principes simples qui doivent guider le comportement des membres du gouvernement.

1. Solidarité et collégialité

L'expression des points de vue, la confrontation des idées en toute confiance sont nécessaires pour assurer la vitalité d'un gouvernement. La délibération collégiale permet de rechercher les mesures les plus justes et d'éviter les erreurs. Chaque membre du gouvernement a le droit de s'exprimer dans le respect de la confidentialité qui s'attache aux délibérations du gouvernement sur tout sujet, y compris les sujets extérieurs à ses attributions.

Une fois que la décision est prise, au besoin après arbitrage du chef du gouvernement, c'est le principe de solidarité qui s'applique. L'expression, directe ou indirecte, de désaccords ne peut qu'affaiblir le gouvernement et susciter le scepticisme des citoyens à l'égard de la crédibilité de l'action politique.

2. Concertation et transparence

Les membres du gouvernement doivent être à l'écoute des citoyens. Ils entretiennent des relations suivies avec l'ensemble des partenaires institutionnels de leur ministère. Ils recueillent leur avis sur les principales décisions. Ces relations institutionnelles suivies doivent aller de pair avec un développement de la consultation du public en utilisant les possibilités offertes par l'internet. Les projets de texte remis au Président de la République et au Premier ministre font apparaître les consultations menées, leur résultat et la façon dont elles ont conduit à amender le projet. Plus généralement, le gouvernement a un devoir de transparence. Il respecte scrupuleusement les dispositions garantissant l'accès des citoyens aux documents administratifs. Il mène une action déterminée pour la mise à disposition gratuite et commode sur internet d'un grand nombre de données publiques.

3. Impartialité

Les membres du gouvernement sont au service de l'intérêt général. Ils doivent, non seulement faire preuve d'une parfaite impartialité, mais encore prévenir tout soupçon d'intérêt privé. C'est la raison pour laquelle ils remplissent et signent une déclaration d'intérêts lors de leur entrée en fonctions, déclaration qui est rendue publique, à l'exception des informations concernant des tiers. En outre, ils confient la gestion de leur patrimoine mobilier à un intermédiaire

agréé, sur la base d'un mandat garantissant qu'ils ne pourront intervenir directement dans cette gestion.

Les membres du gouvernement s'abstiennent de donner suite à toute invitation pour un séjour privé qui émanerait d'un gouvernement étranger ou de personnes physiques ou morales dont l'activité est en relation avec leur département ministériel. Ils remettent au service des domaines, soit immédiatement, soit à l'issue de leurs fonctions, les cadeaux d'une valeur supérieure à 150 euros.

Ils renoncent à toute participation à un organisme, mais à but non lucratif, dont l'activité intéresse leur ministère.

Ils s'abstiennent absolument de toute intervention concernant la situation d'un membre de leur famille ou d'un proche.

4. Disponibilité

Les membres du gouvernement consacrent tout leur temps à l'exercice de leurs fonctions ministérielles. Ils doivent, de ce fait, renoncer aux mandats exécutifs locaux qu'ils peuvent détenir.

5. Intégrité et exemplarité

Les moyens mis à la disposition des ministres sont réservés à l'accomplissement de leur mission. Seules les dépenses directement liées à l'exercice des fonctions sont prises en charge par l'Etat. Les membres du gouvernement disposant d'un logement de fonction déclarent l'avantage en nature correspondant. Les membres du gouvernement privilégient le train pour les déplacements d'une durée inférieure à trois heures. Sauf contrainte particulière justifiant une escorte motocycliste, leurs déplacements en automobile se font dans la discrétion et le respect des règles du code de la route.

Source : Communiqué de la Présidence de la République du 17 mai 2012.

Le changement, c'est maintenant

par François Hollande

Discours à l'Elysée

En ce jour où je suis investi de la plus haute charge de l'Etat, j'adresse aux Français un message de confiance.

Nous sommes un grand pays qui, dans son histoire, a toujours su affronter les épreuves et relever les défis qui se présentaient à lui. A chaque fois, il y est parvenu, en restant lui-même. Toujours dans l'élévation et l'ouverture. Jamais, dans l'abaissement et le repli.

Tel est le mandat que j'ai reçu du peuple français le 6 mai : redresser la France dans la justice. Ouvrir une voie nouvelle en Europe. Contribuer à la paix du monde comme à la préservation de la planète.

Je mesure le poids des contraintes auxquelles nous faisons face : une dette massive, une croissance faible, un chômage élevé, une compétitivité dégradée et une Europe qui peine à sortir de la crise.

Mais je l'affirme ici : il n'y a pas de fatalité, dès lors qu'une volonté commune nous anime, qu'une direction claire est fixée et que nous mobilisons pleinement nos forces et nos atouts. Ils sont considérables : la productivité de notre main-d'œuvre, l'excellence de nos chercheurs, le dynamisme de nos entrepreneurs, le travail de nos agriculteurs, la qualité de nos services publics, le rayonnement de notre culture et de notre langue sans oublier la vitalité de notre

démographie et l'impaticence de notre jeunesse. La première condition de la confiance retrouvée, c'est l'unité de la Nation. Nos différences ne doivent pas devenir des divisions. Nos diversités des discordes. Le pays a besoin d'apaisement, de réconciliation, de rassemblement. C'est le rôle du président de la République d'y contribuer. Faire vivre ensemble tous les Français sans distinction, autour des mêmes valeurs, celles de la République. Tel est mon impérieux devoir. Quel que soit notre âge, quelles que soient nos convictions, où que nous vivions - dans l'Hexagone ou dans les Outre mers - dans nos villes comme dans nos quartiers et nos territoires ruraux, nous sommes la France. Une France non pas dressée contre une autre, mais une France réunie dans une même communauté de destin.

Et je réaffirmerai en toutes circonstances nos principes intangibles de laïcité, comme je lutterai contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les discriminations.

La confiance, c'est aussi l'exemplarité.

Président de la République, j'assumerai pleinement les responsabilités exceptionnelles de cette haute mission. Je fixerai les priorités mais je ne déciderai pas de tout ni à la place de tous. Conformément à la Constitution, le gouvernement déterminera et conduira la politique de la Nation. Le Parlement sera respecté dans ses droits. La justice disposera de toutes les garanties de son indépendance. Le pouvoir d'Etat sera exercé avec dignité mais simplicité. Avec une grande ambition pour le pays. Et une scrupuleuse sobriété dans les comportements. L'Etat sera impartial parce qu'il est la propriété de tous les Français et qu'il n'appartient donc pas à ceux qui en ont reçu la

charge. Les règles de nomination des responsables publics seront encadrées. Et la loyauté, la compétence, et le sens de l'intérêt général seront les seuls critères pour déterminer mes choix pour les plus hauts serviteurs de l'Etat. La France a la chance de disposer d'une fonction publique de qualité. Je veux lui dire ma reconnaissance et l'attente que je place en elle et en chacun de ses agents. La confiance, elle est dans la démocratie elle-même. Je crois en la démocratie locale et j'entends la revivifier par un nouvel acte de décentralisation susceptible de donner de nouvelles libertés pour le développement de nos territoires.

Je crois en la démocratie sociale, et de nouveaux espaces de négociation seront ouverts aux partenaires sociaux, que je respecterai, aussi bien les représentants des salariés que les organisations professionnelles. Je crois en la démocratie citoyenne, celle des associations et des engagements civiques qui seront soutenus pour les millions de bénévoles qui s'y dévouent. La confiance, elle repose sur la justice dans les choix. La justice dans la conception même de la création de richesse. Il est temps de remettre la production avant la spéculation, l'investissement d'avenir avant la satisfaction du présent, l'emploi durable avant le profit immédiat. Il est temps d'engager la transition énergétique et écologique. Il est temps d'ouvrir une nouvelle frontière pour le développement technologique et pour l'innovation. Mais la justice elle aussi dans la répartition de l'effort indispensable. Il ne peut pas y avoir des sacrifices pour les uns, toujours plus nombreux, et des privilèges pour les autres, sans cesse moins nombreux. Ce sera le sens des réformes que le gouvernement conduira avec le souci de



Départ de Nicolas Sarkozy

Photo © Jean-René Tanerède - Téléphone : 01.42.60.36.35



CONFÉRENCE

Comment accroître la satisfaction client ?

31 mai 2012
Maison du Barreau - Paris 1^{er}
Organisateur : 01 47 66 30 07
ace@avocats-conseil.org 2012-345

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DINER

Association des Anciens Secrétaires et Collaborateurs des Anciens Agréés près le Tribunal de Commerce de Paris

5 juin 2012 - Polo de Paris
Organisateur : c.dumesnilrossi@nsa-avocats.com
Téléphone 01 53 81 50 14 2012-346

COLLOQUE

Les écrivains en justice Flaubert et la littérature en procès au XIX^{ème} siècle

31 mai 2012
Cour de cassation - Paris 1^{er}
Organisateur : www.courdecassation.fr 2012-347

COLLOQUE INTERNATIONAL

Construction Européenne et état de droit

7 et 8 juin 2012
Fondation Simone et Cino del Duca
Paris 8^{ème}
Organisateur : sophie.gesret@laposte.net 2012-348

COLLOQUE DE LA REVUE DROIT ET PROCEDURE

L'issue des baux immobiliers Du droit à la pratique

8 juin 2012
Amphithéâtre Carbonnier - 86 Poitiers
Organisateur : www.huissiers-justice.org 2012-349

Discours à la Mairie de Paris

C'est un honneur que d'être accueilli, en ce jour solennel où je suis investi de la plus haute charge de l'Etat, à l'Hôtel de Ville de Paris.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, des paroles émouvantes et justes que vous venez de prononcer. Elles m'inspirent une sincère gratitude. Pour vous, pour la capitale de la France, et pour le peuple de Paris, que je salue. Vous avez évoqué la belle et tumultueuse histoire de Paris. Une histoire où souffle l'esprit de liberté dont s'est éprise notre Nation tout entière.

L'esprit de 1789, qui a guidé les premiers pas de notre démocratie et inspiré les mots éternels de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, celui des Etats Généraux qui ont proclamé la souveraineté du peuple.

L'esprit du 14 juillet 1790, de la Fête de la Fédération, qui a permis à la France de se retrouver, à Paris. Fédérer, c'est rassembler. Et ma première mission, je le redis ici, est de réunir tous les Français et de redonner confiance et espoir à notre communauté nationale.

L'esprit de 1848, qui a fait inscrire sur les frontons de nos écoles et de nos mairies la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » et adopté le drapeau tricolore.

L'esprit de 1871, qui a conduit Paris à refuser la défaite et à s'ériger en Commune avant que la semaine sanglante ne vienne écraser cette aspiration.

L'esprit de 1885, quand, le 22 mai, un cortège de plusieurs centaines de milliers de personnes suivi depuis l'Etoile, jusqu'au Panthéon, le corbillard des pauvres dans lequel reposait Victor Hugo.

L'esprit de 1944, qui a soulevé Paris pour libérer la capitale et rétablir la République.

L'esprit de 1968, qui a abattu tant de ces frontières sociales et culturelles qui corsetaient notre société.

C'est cet esprit qui rend Paris unique au monde. Et en même temps, Paris appartient au monde entier. Paris est universel. Quand Paris parle, le monde l'écoute. Son génie, c'est d'inspirer les autres villes, les autres peuples, et comme le résumait si bien Victor Hugo : « le genre humain a des droits sur Paris. »

Tout citoyen français a deux attaches : son village ou sa ville, et Paris. Et moi, qui suis né en Normandie, qui ai tissé une relation si forte et si précieuse avec la Corrèze, je suis un Parisien de cœur et de vie.

Paris est plus grand que Paris. C'est la ville qui attire le plus de visiteurs. Sans doute à cause de sa beauté, qui n'est pas seulement harmonie des formes mais aussi grâce du mouvement, force de la vie qui va.

A Paris, la culture est chez elle. Elle y respire librement, elle y est vivante, et ne cesse de se réinventer. La politique culturelle de la Ville de Paris est exemplaire. Des lieux comme le 104 ou la Gaité Lyrique, une expérience inédite comme Nuit Blanche, désormais imitée sur tous les continents, libèrent l'art de tous les liens qui voudraient l'enfermer, pour affirmer l'idée simple que les trésors de la création appartiennent à tous.

La création à Paris, c'est aussi l'audace, c'est le développement économique, l'innovation. Paris, c'est la ville où des centaines d'entreprises naissent chaque semaine, la ville du laboratoire



Photo © Jean-René Tancrède

Carla Bruni-Sarkozy et Valérie Trierweiler

récompenser le mérite, le travail, l'initiative, et de décourager la rente et les rémunérations exorbitantes.

La justice, ce sera le critère sur lequel chaque décision publique sera prise.

Enfin la confiance, c'est à la jeunesse que la République doit l'accorder. Je lui rendrai la place qui doit être la sienne, la première. C'est le fondement de mon engagement pour l'école de la République car sa mission est vitale pour la cohésion de notre pays, la réussite de notre économie, C'est la volonté qui m'anime pour rénover la formation professionnelle, l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et lutter contre la précarité. C'est aussi la belle idée du service civique que j'entends relancer.

Mesdames et Messieurs,

En ce jour, bien des peuples, et d'abord en Europe, nous attendent et nous regardent.

Pour surmonter la crise qui la frappe, l'Europe a besoin de projets. Elle a besoin de solidarité. Elle a besoin de croissance. A nos partenaires, je proposerai un nouveau pacte qui allie la nécessaire réduction des dettes publiques avec l'indispensable stimulation de l'économie. Et je leur dirai la nécessité pour notre continent de protéger, dans un monde si instable, non seulement ses valeurs mais ses intérêts, au nom du principe de réciprocité dans les échanges.

La France est une nation engagée dans le monde. Par son histoire, par sa culture, par ses valeurs d'humanisme, d'universalité, de liberté, elle y occupe une place singulière. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen a fait le tour du monde. Nous devons en être les dépositaires et nous situer aux cotés de toutes les forces démocratiques du monde qui se recommandent de ses principes. La France respectera tous les peuples ; elle sera, partout, fidèle à sa vocation qui est de défendre la liberté des peuples, l'honneur des opprimés, la dignité des femmes.

En cet instant où je suis chargé de présider aux destinées de notre pays et de le représenter dans le monde, je salue mes prédécesseurs, tous ceux qui avant moi ont eu la responsabilité de conduire la République, Charles de Gaulle qui mit son prestige au service de la grandeur et de la souveraineté de la France, Georges Pompidou qui fit de l'impératif industriel un enjeu national, Valéry Giscard d'Estaing qui relança la modernisation de la société, François Mitterrand qui fit tant avancer les libertés et le progrès social, Jacques Chirac qui marqua son attachement aux valeurs de la République ; Nicolas Sarkozy à qui j'adresse mes vœux pour la nouvelle vie qui s'ouvre devant lui.

Vive la République.
Vive la France.

Paris Région Innovation, qui accueille les idées neuves pour les transformer en projets puis en actes, la ville de la Cité de la mode et du design. C'est la ville où les créateurs, les entrepreneurs savent qu'ils trouveront toujours le soutien, l'encouragement, pour façonner l'avenir.

Paris, dans ses 105 km², produit 10% de la richesse nationale. N'en doutons pas, notre capitale jouera un rôle central dans le nécessaire redressement de la France.

Ce dynamisme est également démographique. Paris est une ville qui grandit et qui rajeunit à la fois.

Elle a gagné plus de 100 000 habitants en dix ans, et parmi eux beaucoup de familles, beaucoup d'enfants. C'est une ville jeune.

Cette jeunesse, c'est d'abord celle des universités et des grandes écoles de la capitale. Celle de la Sorbonne, du Collège de France, de l'École normale supérieure, de l'Institut Pasteur, des Beaux-Arts, de la Faculté de Médecine. Et je n'oublie pas l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de Paris, celle où Marie Curie - que je vais honorer dans quelques minutes au nom de la Nation - a découvert le radium, celle où Georges Charpak et Pierre-Gilles de Gennes ont conduit les travaux qui leur ont valu le Prix Nobel. Mais aussi celle qui vit et étudie dans le « Nouveau Quartier Latin », entre la Seine et la rue de Tolbiac. Paris est et doit rester un pôle d'excellence mondial de la recherche, dans les sciences humaines comme dans les sciences exactes.

Paris, c'est une capitale qui se transforme, dont l'architecture change. Des opérations d'urbanisme comme celle de la tour Bois le Prêtre, dans le 17^{ème} arrondissement, ont prouvé que les exigences d'esthétique, d'équilibre et d'audace relevaient aussi d'une politique sociale : elles ne sont pas réservées à des immeubles de prestige, mais elles s'appliquent au logement social, comme d'ailleurs aux équipements publics, aux crèches, aux écoles. Et dans les prochains mois, c'est le cœur de la capitale qui sera en un sens reconquis, restauré, retrouvé : les berges de la Seine seront rendues à la vie ; et les Halles, « le ventre de Paris », ressurgiront, plus belles, plus vertes que jamais. A cette ville, Monsieur le Maire, vous avez



Arrivée de François Hollande à l'Élysée

Photo © Jean-René Tancredi

métropolitaine disposera de pouvoirs réels - notamment en matière de logement, puisque c'est là l'enjeu le plus immédiat et le plus urgent pour tant de familles.

Je m'adresse aujourd'hui à tous les Parisiens, à tous les habitants de la métropole et, au-delà, à tous les Français, sans en exclure aucun, sans écartier qui que ce soit, sans ignorer aucun citoyen de la République.

Un temps nouveau s'ouvre dans la vie de notre pays. Rien ne sera facile, rien ne nous sera donné, mais rien n'est inaccessible à la volonté. J'entends prouver, dans les mois qui viennent, que l'action de l'Etat peut

beaucoup donner avec votre équipe. Ce qui a été accompli, ici, depuis onze ans, donne la mesure de ce que peut produire l'action publique lorsqu'elle est inspirée par l'exigence et par la simple et noble ambition d'être utile. Tous les Français vous en sont reconnaissants.

Car je le dis simplement : tout ce qui fait progresser Paris fait progresser la France.

Nous le savons, et vous l'avez rappelé, l'histoire des relations entre l'Etat et Paris est parcourue d'affrontements. C'est même l'une des grilles de lecture les plus constantes et les plus exactes de notre histoire commune, que ces défis lancés par le pouvoir parisien au pouvoir central. Le prévôt face au roi, la Ville face à la Cour, la Commune face à Versailles : l'Etat se méfiait de Paris, jusqu'à contenir la Ville dans un statut particulier.

Les temps ont changé. La France et Paris ne peuvent qu'avancer ensemble, dans la conscience d'un destin partagé. Ensemble, il nous revient d'engager une relation fondée sur le respect réciproque. Et je prends notamment devant vous, et devant les élus de cette agglomération, un engagement : celui de créer les conditions nécessaires à l'émergence d'une métropole parisienne capable d'affronter, à l'échelle pertinente, tous les défis qui se présentent à elle.

Nous nous appuyerons sur une structure qui existe, et qui a commencé de faire ses preuves : Paris Métropole, qui rassemble 200 collectivités, de toutes sensibilités politiques. Il nous faudra donner à cette fédération des bonnes volontés les moyens d'aller plus loin, avec l'énergie d'un Etat partenaire. Cette nouvelle confédération

apporter des changements véritables dans la réalité de la vie des Français telle qu'elle est.

L'enjeu de ce quinquennat, c'est la jeunesse. Elle retrouvera sa place dans l'aventure collective de la Nation, elle cessera de vivre en marge de son propre pays, elle reconquerra sa fierté, sa conscience d'elle-même, et sa capacité de croire en ses chances.

L'enjeu de ce quinquennat, c'est le redressement. La France est une grande nation. Elle mérite de grands projets. La France se refusera au déclin, elle se relèvera, en s'appuyant sur la force et sur l'énergie de ses créateurs, de ses travailleurs, de ses artistes, de ses ingénieurs, de ceux qui la font vivre. Elle a toujours su le faire. Elle le fera à nouveau.

L'enjeu de ce quinquennat, c'est la justice. La République sera à tous les Français, elle saura tous les reconnaître, avec leurs différences. La République ne laissera aucun de ses enfants de côté.

L'enjeu de ce quinquennat, c'est le changement. Et le changement commence en ce jour. Il commence ici, dans la ville qui a si souvent été à l'origine de tant de bouleversements.

Au peuple de Paris, je veux dire ma reconnaissance. La large majorité que m'ont accordée les Parisiens m'honore et m'oblige particulièrement.

Je n'ai qu'une promesse à vous faire : que l'Etat soit au rendez-vous de sa capitale.

Je n'ai qu'une chose à vous demander : que Paris soit toujours Paris. C'est ainsi que la ville lumière continuera à servir le mieux notre patrie.

Vive Paris !

Vive la République !

Vive la France !

Les principales réformes de Nicolas Sarkozy pour la Justice

La Justice a été profondément transformée et modernisée depuis 2007, au service de la sécurité des Français, du respect de leurs droits et de la protection de leurs libertés. Nicolas Sarkozy a fait en sorte que les coupables, y compris lorsqu'ils sont mineurs, puissent être davantage sanctionnés et les victimes mieux protégées. Il a aussi rendu la justice plus transparente et plus ouverte aux citoyens, en particulier avec l'introduction de jurés populaires en correctionnelle.

La modernisation de la Justice et le renforcement de ses moyens

En dépit du contexte budgétaire contraint, le budget de la Justice atteint 7,4 milliards d'euros en 2012, soit 20% de plus qu'en 2007. Près de 1 700 postes ont été créés, dont 450 de magistrats et 1 200 de greffiers.

Dans le même temps, la carte judiciaire a été réformée afin de répondre aux nouvelles réalités des territoires. La dernière carte judiciaire datait de 1958 et n'était donc plus adaptée aux réalités démographiques et géographiques de la France. Ainsi, 401 juridictions ont été supprimées, et 14 ont été créées dans les zones où cela s'avérait nécessaire.

9 400 places de prisons supplémentaires ont été ouvertes depuis 2002. La construction de

prisons va se poursuivre, l'objectif étant de parvenir à 80 000 places à l'horizon 2017.

Pour frapper les criminels au portefeuille, une agence spécialisée a été mise en place en 2011. L'agence de recouvrement des avoirs saisis en confisqués (Agrasc) a déjà traité plus de 5 000 affaires et saisi plus de 130 millions d'euros d'avoirs illégaux.

De nouveaux outils pour protéger les Français des récidivistes et des criminels dangereux

Afin de lutter plus efficacement contre les délinquants récidivistes, la loi sur la récidive, adoptée dès 2007, institue des « peines planchers », c'est-à-dire, pour des crimes et délits passibles de trois ans d'emprisonnement et plus, des peines minimales de l'ordre d'un tiers de la peine maximale encourue, dès la

première récidive. Plus de 37 000 peines planchers ont été prononcées à ce jour.

Pour protéger la société des individus qui demeurent dangereux après avoir purgé leur peine de prison, la loi du 25 février 2008 instaure la rétention de sûreté, qui permet leur enfermement dans un centre socio-médico-judiciaire. Cette mesure de rétention, de nature exceptionnelle et qui n'est pas une peine, est prononcée par une commission pluridisciplinaire composée d'experts (préfets, magistrats, psychologues, psychiatres, avocats, victimes...). Elle vaut pour un an, et peut être prolongée tant que le criminel est considéré comme dangereux. La rétention de sûreté ne s'applique qu'aux individus condamnés postérieurement à la promulgation de la loi du 25 février 2008 qui l'introduit.

La loi du 10 mars 2010 renforce les possibilités d'imposer des traitements aux personnes condamnées pour agression sexuelle.

La protection des victimes au cœur de l'action de Nicolas Sarkozy

La loi du 1^{er} juillet 2008, créant de nouveaux droits pour les victimes et améliorant l'exécution des peines, prévoit un certain nombre de garanties comme celle par exemple de pouvoir bénéficier du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et autres infractions.

Le plan national de prévention de la délinquance et de aide aux victimes 2010-2012 prévoit d'étendre les guichets uniques victimes à 50 tribunaux de grande instance, de poursuivre le déploiement des intervenants sociaux et des référents pour les femmes victimes de violences au sein du couple et de désigner, au sein des Parquets, un magistrat référent en matière de violences conjugales.

Une plateforme téléphonique a été mise en place. Elle s'adresse à toutes les victimes d'infractions, quelle que soit la forme de l'agression ou le préjudice subi. Le 08VICTimes est un numéro disponible 7 jours sur 7. Point d'entrée unique pour toutes les victimes, cette plateforme composée de professionnels est un service qui oriente, rassure, et informe.

En 2010, près de 240 000 victimes d'infractions pénales ont été accueillies, renseignées, et

accompagnées dans leurs démarches grâce à 176 associations conventionnées près des cours d'appel et par les juges délégués aux victimes (Judevi) créés en 2007 qui les accompagnent tout au long de la procédure judiciaire pour mieux faire entendre leur voix.

Des réponses mieux adaptées à la délinquance des mineurs

Pour faire face aux évolutions de la délinquance des mineurs, la loi du 10 août 2011 introduit un meilleur suivi des mineurs délinquants (création d'un dossier unique de personnalité, plus forte implication des parents...).

Elle élargit aussi les possibilités de placer des mineurs en centre éducatif fermé (CEF) ou de convertir leur peine en travail d'intérêt général. Nicolas Sarkozy a annoncé l'ouverture de 20 CEF supplémentaires, qui s'ajoutent aux 44 existants ayant accueilli 1 300 délinquants en 2011.

Surtout, la loi a créé un tribunal correctionnel pour les mineurs de plus de 16 ans les plus encrâés dans la délinquance.

Enfin, la loi du 26 décembre 2011 instaure un service citoyen pour les mineurs délinquants. Ce service citoyen, volontaire, s'effectue en établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) et s'adresse aux mineurs de 16 à 18 ans, qui ne sont pas encore encrâés dans la délinquance ou ont commis des faits de faible gravité.

L'ouverture de la justice aux citoyens

La composition du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) a été élargie à une majorité de personnalités extérieures à la magistrature. Le Président de la République ne le préside plus. Pour renforcer l'indépendance de la Justice, Nicolas Sarkozy s'est prononcé en faveur de la transformation de l'avis consultatif du CSM en un avis conforme pour la nomination des membres du parquet, afin d'aligner la règle de droit sur la pratique, et placer le ministère public au dessus de tout soupçon de collusion avec le pouvoir politique. Par ailleurs, les justiciables ont désormais la possibilité de saisir le CSM lorsqu'ils estiment être victimes d'une négligence ou d'une faute professionnelle de la part d'un magistrat.

La réforme des citoyens assesseurs en correctionnelle, voulue par Nicolas Sarkozy, est en cours d'expérimentation. Elle donne une portée concrète au principe d'une justice rendue « au nom du peuple français », et renforce le lien entre l'institution judiciaire et les Français. Elle permet aussi aux décisions de justice de mieux prendre en compte les évolutions de la société. Concrètement, 2 citoyens assesseurs siègent désormais aux côtés de 3 magistrats au sein du tribunal correctionnel pour juger les violences les plus graves. Ils font également partie du tribunal d'application des peines, pour se prononcer sur les demandes de libération conditionnelle et d'aménagement de peine concernant des peines d'emprisonnement d'au moins 5 ans. Nicolas Sarkozy souhaite généraliser cette mesure dès 2013.

La protection des libertés et l'ouverture de nouveaux droits pour les justiciables

La loi du 14 avril 2011 encadre l'usage de la garde à vue et renforce les droits des gardés à vue. Elle prévoit notamment l'élargissement de l'assistance d'un avocat pour les personnes gardées à vue, ainsi que l'interdiction absolue des fouilles intégrales au titre des mesures de sécurité.

La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a créé la question prioritaire de constitutionnalité (QPC), qui permet à chaque justiciable de contester la conformité d'une loi à la Constitution. Il s'agit d'une grande avancée de l'Etat de droit. 2 500 QPC ont été déposées en 2011.

Cette révision constitutionnelle crée également le Défenseur des droits pour une protection plus efficace des citoyens.

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, créé par la loi du 30 octobre 2007, veille à ce que les personnes privées de liberté soient traitées dans le respect de la dignité humaine. En prison, la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 a consacré des avancées considérables, en inscrivant dans la loi le principe de l'encellulement individuel, en garantissant le maintien des liens familiaux pendant la détention, et en développant les soins, la formation et le travail en milieu carcéral.

Source : www.lafranceforte.fr/bilan/justice

Principaux engagements de François Hollande

Je veux redresser la France :

- relancer la production,
- défendre l'agriculture française et soutenir la ruralité,
- mettre les banques au service de l'économie,
- redresser nos finances publiques,
- réorienter la construction européenne.

Je veux rétablir la justice :

- engager une grande réforme fiscale,
- négocier une nouvelle réforme des retraites,
- renouer avec l'excellence de notre système de santé et renforcer l'hôpital public,
- construire plus de logements,
- faire prévaloir la justice au travail,
- réinstaurer la justice dans tous nos territoires, en métropole comme en outre-mer,
- lutter sans concession contre toutes les discriminations et ouvrir de nouveaux droits.

Je veux redonner espoir aux nouvelles générations :

- combattre le chômage qui frappe particulièrement les jeunes et les seniors,
- remettre l'éducation et la jeunesse au cœur de l'action publique,
- faire de la France la nation de l'excellence environnementale,
- soutenir l'accès à la culture et la création artistique.

Je veux une République exemplaire et une France qui fasse entendre sa voix :

- défendre et promouvoir la laïcité,
- la prochaine présidence doit être celle de l'impartialité de l'Etat, de l'intégrité des élus et du respect des contre-pouvoirs,
- donner à la police et à la justice les moyens de nous protéger,
- donner un nouvel élan à notre démocratie,
- porter haut la voix et les valeurs de la France dans le monde.

Source : <http://fh2012.francoishollande.fr/les-60-engagements-du-projet/>
2012-344

REPÈRES Elections du 6 mai 2012

Inscrits	46 066 307
Votants	37 016 309
Suffrages exprimés	34 861 353
Majorité absolue	17 430 677

François Hollande	18 000 668
Nicolas Sarkozy	16 860 685

Nombre de voix d'écart Blancs et nuls (votants - exprimés)	1 139 983
Abstentions (inscrits - votants)	2 154 956
	9 049 998

Taux d'abstention	19,65 %
Taux de participation	80,35 %

Source : Conseil constitutionnel